



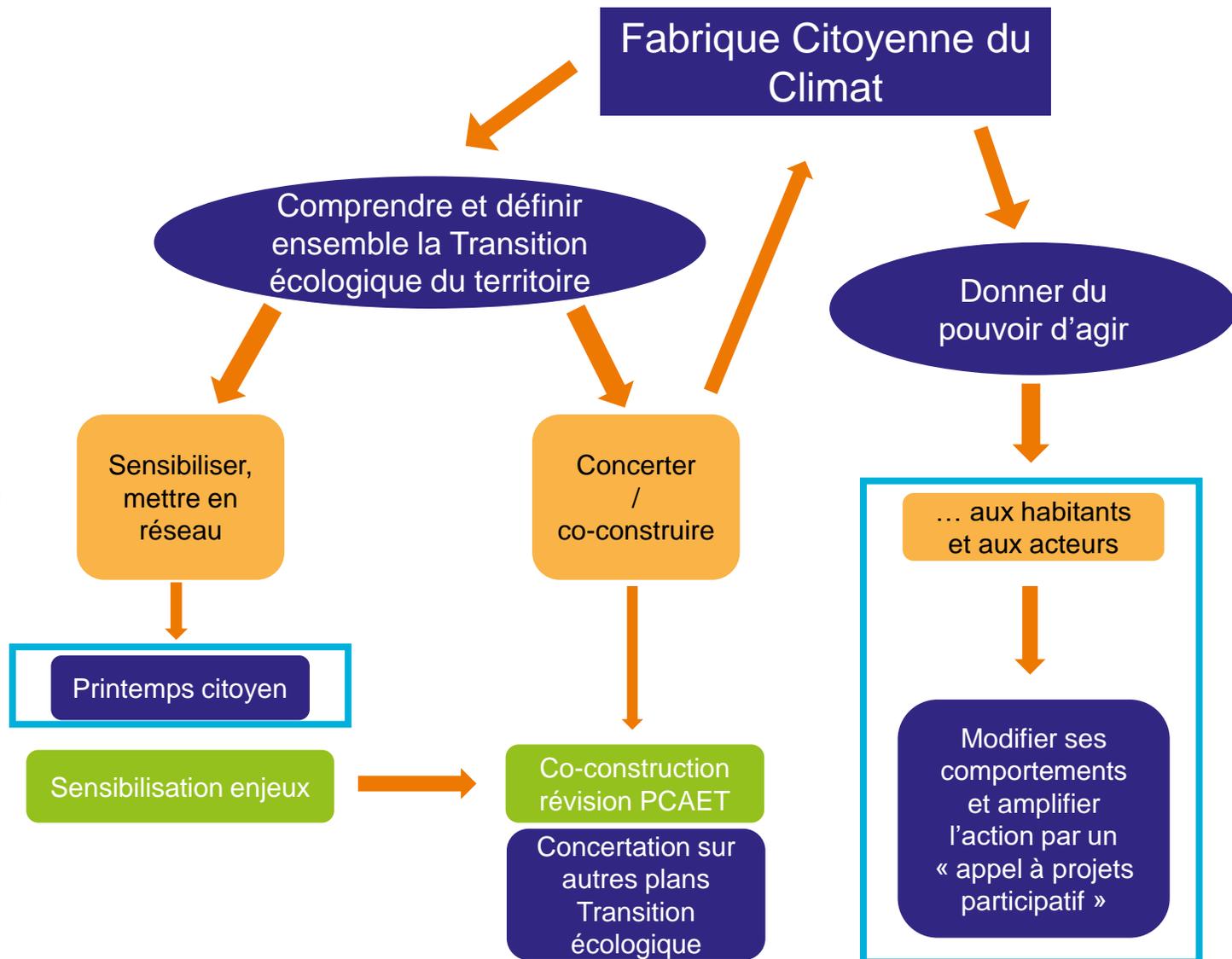
Fabrique citoyenne du climat

Conférence des maires – 11 janvier 2024



Fabrique citoyenne du climat

PCAET, et plus globalement transformation écologique territoriale



La Participation Citoyenne à Rennes Métropole, c'est aussi :

- La Charte métropolitaine de la participation citoyenne
- Des concertations dans les différentes politiques publiques (déchets, PLH, agriculture/alimentation, trambus, ZFE, PCAET...)
- Une instance citoyenne garante de la mise en œuvre de la Charte : l'Assemblée citoyenne
- Des réseaux d'échanges entre élus communaux et métropolitains



Un appel à projets participatif - quoi ?

L'appel à projets participatif doit permettre, via la mise à disposition d'espaces et via un appui financier de la Métropole, la réalisation de projets de transition écologique portés par des acteurs locaux et définis avec les habitants

- **Espaces mis à disposition** par la Métropole et/ou les Communes (ou à certaines conditions un privé) pour la réalisation de projets en lien avec la transition écologique
- **Définition participative du cahier des charges** pour chaque espace (avec élus, acteurs, habitants)
- Appel à projet lancé à **destination d'associations, collectifs d'habitants, structures ESS**
- Choix des projets via une **votation citoyenne** (après étude de faisabilité des services et Communes)
- **Réalisation** des projets **par les porteurs de projets** lauréats accompagnés par la Métropole



Un appel à projets participatif - pourquoi ?



Idée initiale :
un **budget
participatif
métropolitain**
« **climat** »

- Frein budgétaire
- Question de la lisibilité avec les budgets participatifs des communes et du Département

Proposition
alternative d'ici
2026 :

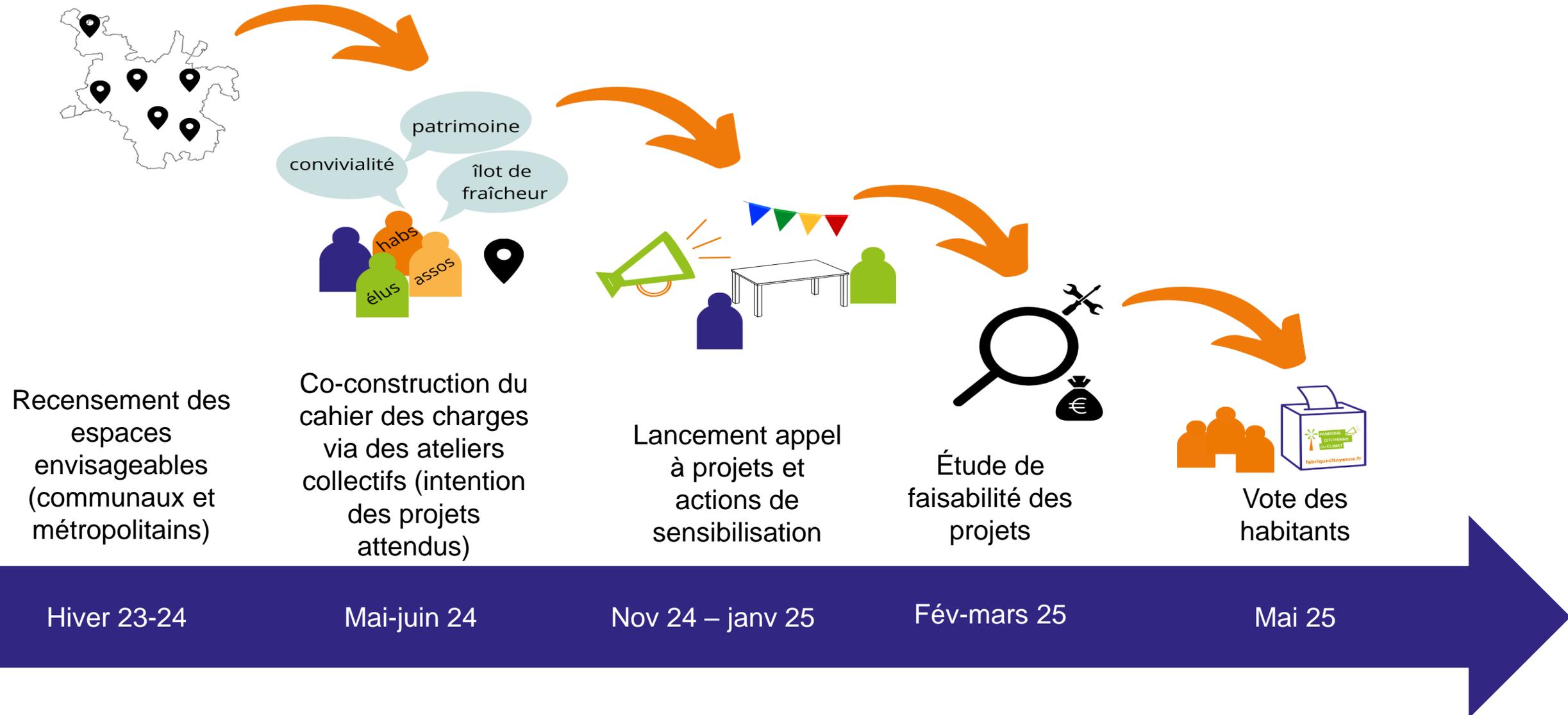
Appel à projets
« **participatif** »

- Donner du **pouvoir d'agir** aux habitants et acteurs du **territoire** pour les embarquer dans la transition écologique
- Faciliter la mise en œuvre de projets par des acteurs du **territoire** via une **mise à disposition d'espaces**
- **Impliquer les habitants** dans la définition de l'esprit du projet et dans le choix des projets
- Expérimenter des projets, les suivre de l'émergence à la mise en place, dans un objectif **pédagogique** et de **reproductibilité**

POUR



Un appel à projets participatif - étapes





Un appel à projets participatif - quoi ?



Thématiques envisagées :

- **Biodiversité** (par ex : renaturation d'espaces)
- **Économie circulaire/stratégie déchets** (par ex : repair quartiers)
- **Agriculture/alimentation**
- **ENR** (par ex : projets citoyens d'énergie renouvelable)
- **Eau** (par ex : désimperméabilisation)

- Le choix des thématiques par espace est à réfléchir avec les habitants, les élus, les associations, les services lors des ateliers d'intention sur les futurs projets.
- Les espaces recensés ne doivent pas faire l'objet de projets précis au stade du cahier des charges pour laisser des marges de manœuvre et de créativité aux porteurs de projet.

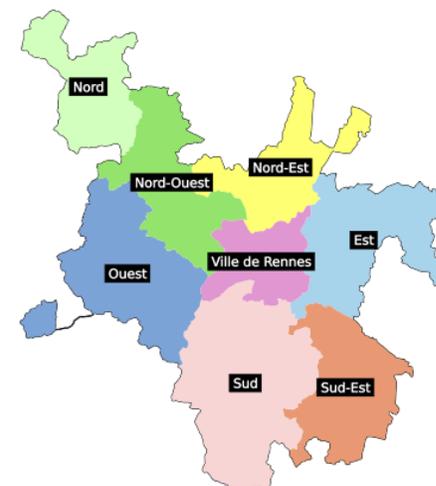


Un appel à projets participatif - Où ?



2 espaces par secteur de la Métropole

- Un total de 16 espaces
- Des espaces métropolitains
- Des espaces communaux
- Une diversité de typologie d'espaces



Ex d'espaces imaginés par les services et les communes du groupe-projet :
Délaissés urbains, espaces verts sous-utilisés (dans lotissements par ex.), bâtiments en attente de renouvellement urbain, anciennes plateformes déchets verts, places artificialisées, salles sous-utilisées, ancienne cuisine centrale, bâtiments patrimoniaux à rénover, cours d'eau, moulins, carrières...

Recensement des espaces auprès de toutes les Communes (avec relai vers les acteurs locaux) et des services métropolitains



Un appel à projets participatif - qui ?

Porteurs de projet :

- Associations, collectifs d'habitants (structuration associative à envisager si projet voté), structures de l'ESS
- ⇒ Pour des activités à but non lucratif

Propriétaires : Rennes Métropole, Communes volontaires, propriétaires privés (sous conditions)

Participation des Communes

- **Pilotage du dispositif** via le Groupe-projet Dispositifs métropolitains de participation citoyenne
- **Proposition des espaces**
- Validation liste des espaces et cadrage du dispositif en **Conseil métropolitain**
- Participation à la **définition du cahier des charges** des espaces de son secteur
- Participation au **comité de suivi**
- Participation à **l'étude de faisabilité** (validation des projets soumis au vote)
- Relai de la **votation**
- **Suivi** des projets



Un appel à projets participatif - cadrage financier

Plan de financement adapté à chaque espace et chaque projet :

- Plafond budgétaire inscrit dans le cahier des charges pour chaque espace
- Montage financier et co-financement à prévoir pour chaque projet
 - Financement principal de la **Métropole** via une subvention pour la réalisation du projet (investissement et/ou fonctionnement avec affectation des dépenses dès la signature de la convention)
 - Participation du **porteur de projet** au financement (taux à définir en fonction du projet et du type de porteur de projet)
 - Éventuellement le **propriétaire de l'espace** (éventuels frais de mise aux normes ou de sécurisation du lieu - investissement pour le lieu et non pour le projet)
 - Éventuelles autres sources (subventions, mécénat, financement participatif)





Un appel à projets participatif - cadrage juridique

- Délibération en Conseil métropolitain établissant la liste des espaces
- Délibérations en Conseil municipal des communes propriétaires d'un espace actant de sa mise à disposition dans le cadre de ce dispositif pour une durée définie
- Convention tripartite avec la Métropole, le propriétaire de l'espace (si différent / commune) et le porteur de projet
 - Engagement du **propriétaire de l'espace** vis-à-vis du porteur de projet : mise à disposition de l'espace pour une durée déterminée
 - Engagement de **Rennes Métropole** vis-à-vis du porteur de projet : financement et suivi de la mise en œuvre du projet
 - Engagement du **porteur de projet** à réaliser le projet et à le faire fonctionner





Un appel à projets participatif - prochaines étapes

- **Lancement du recensement des espaces, réponses attendues pour le 1^{er} mars :**
 - Information en Conférence des maires et en conférence des DGS
 - Alerte-maire
 - Information aux réseaux d'échange participation citoyenne et climat-air-énergie
 - Présentation dans les comités de secteur en février
 - Au sein des services métropolitains

- Étude par le comité technique des espaces proposés : pour **15 mars**

- Proposition d'une liste de espaces au groupe-projet **fin mars**

- Validation de la liste des espaces en Conseil métropolitain **d'avril**



Printemps citoyen – édition 2024

- Organisation en partenariat avec l'Assemblée citoyenne, l'ALEC et la MCE
- Nouvelle édition du **20 avril au 21 juin 2024**
- **Thématique** assez large centrée autour de la citoyenneté et des transitions :
« Être citoyennes et citoyens dans la métropole rennaise face aux nécessaires transitions (écologiques, démocratiques, sociales, urbaines, ...) »
 - Initiatives citoyennes : on vous montre ce qu'il est possible de faire à votre échelle
 - Initiatives associatives : on vous propose d'autres modèles et on vous accompagne
 - Initiatives communales et métropolitaines : on ouvre des espaces de dialogue sur nos projets/nos politiques
- Critères de **labellisation** : les habitants doivent être actifs/acteurs, gratuité et accessibilité
- Recensement lancé le 22 décembre auprès des communes et associations



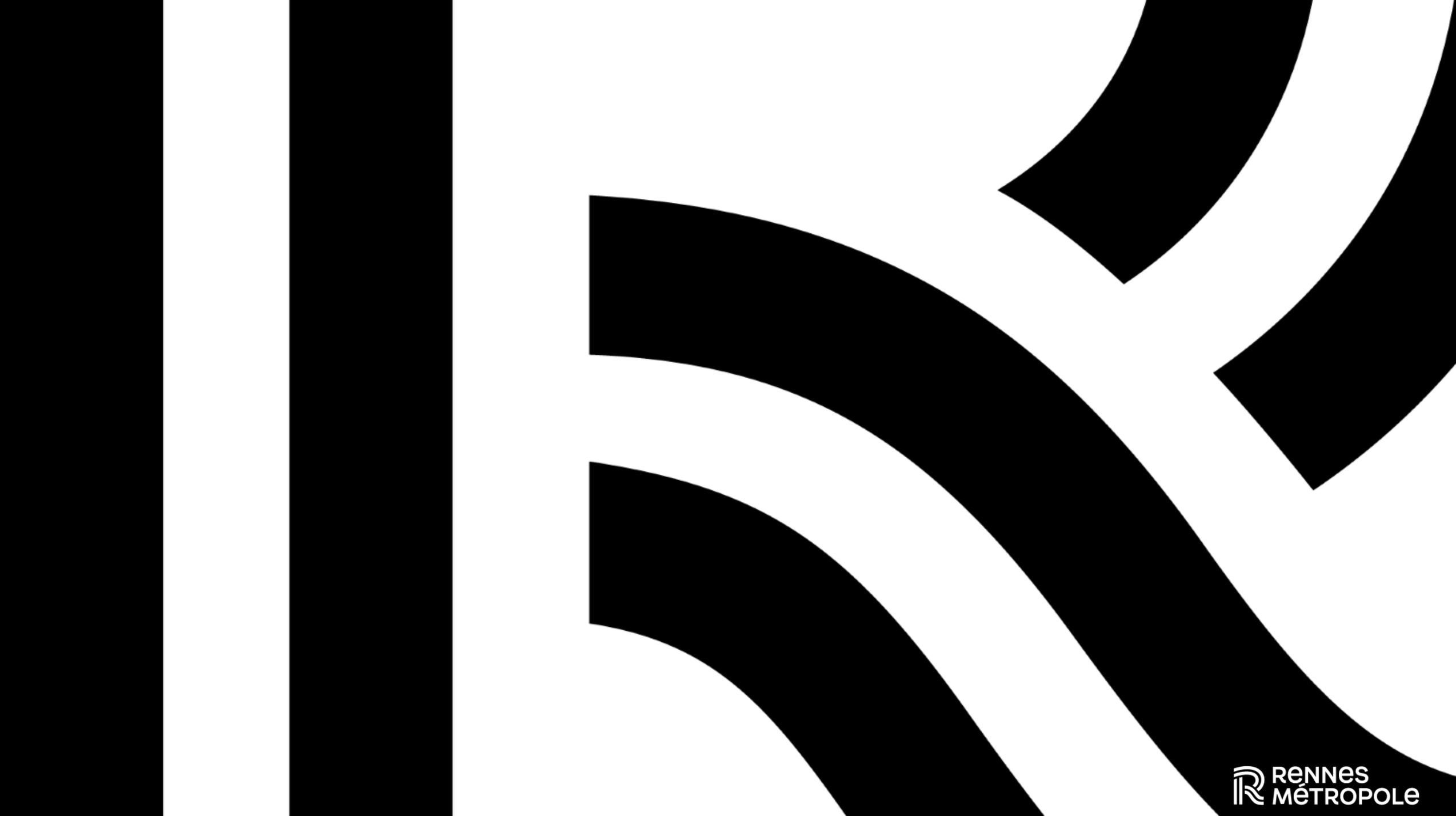


Mutualisation plateforme numérique



- 5 Communes ont commencé à bénéficier de cette mutualisation à partir de juin 2023 (Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chavagne, Noyal-Châtillon-sur-Seiche)
- 2^e appel à mutualisation pour mise en service de la plateforme communale à partir de juin 2024
- Responsabilité éditoriale des communes
- Sur le paramétrage : tarification modulable en fonction de la taille des communes (cf. strates Régate)
 - <2500 habitants : 500€
 - 2500 – 5000 habitants : 1000€
 - >5000 habitants : 1500 €⇒ Prise en charge de la différence par la Métropole
- Licence mensuelle : actuellement 200€ pour les communes mais tarif dégressif si davantage de communes engagées







Annexe - Typologie d'espaces



- Espace vert sous-utilisé ou dégradé
- Espace vert dans lotissement
- Terrain de foot non utilisé
- Mutualisation de bâtiments le WE
- Bâtiment en attente de renouvellement urbain
- Chemin de randonnée
- Plateforme déchets verts
- Terres « vierges »
- Logette en ZA
- Mutualisation d'un bâtiment avec projet de tiers-lieu
- Ancienne carrière
- Ancien terminal de bus
- Salle communale à rénover
- Espace sportif
- Propriété de bailleurs sociaux
- Grande place/dalle
- Bâtiment emblématique
- Espace associatif dégradé
- Ancien bassin de lagunage
- Parcelle agricole en portage foncier
- Cours d'eau, berges
- Bord de route
- Moulin
- Manoir
- Ancien lavoir
- Marais abandonné
- Lieu multifonctions
- Médiathèque
- École
- Ancienne cuisine centrale
- Parking
- Copropriété
- ZAE
- Délaissés urbains à potentiel écologique
- Secteur pour continuités écologiques